

Département de Lozère

Mairie

10, Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES



04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19



mairie.esclanedes@wanadoo.fr



www.esclanedes.fr

Budget Primitif Principal

Compte Financier Unique 2025

note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE RÈGLEMENTAIRE	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE	1
2.1	Généralités du CFU.....	1
2.2	Vue d'ensemble du Compte Financier Unique 2025	2
2.3	Comparatif des dépenses et recettes du CFU 2024 et du CFU 2025	2
3	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
3.1	Généralités de la section de fonctionnement.....	3
3.2	Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2025	3
3.3	Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2020 à 2025	4
4	SECTION D'INVESTISSEMENT	5
4.1	Généralités de la section d'investissement	5
4.2	Présentation synthétique de la section d'investissement 2025	5
4.3	Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2020 à 2025	7
5	DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET.....	8
5.1	Principaux ratios.....	8
5.2	Epargne brute et nette.....	9
5.2.1	Epargne brute	9
5.2.2	Epargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF)	10
5.3	Dette de la commune.....	11
5.3.1	Etat des emprunts.....	11
5.3.2	Annuité de la dette	11
5.3.3	Encours de dette.....	11

1 CADRE RÈGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

2 CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

2.1 Généralités du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » :

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Le CFU constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire ou le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Ainsi :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés ;
- Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Le CFU suit une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, et se compose en 4 parties :

1. Informations générales et synthétiques
2. Exécution budgétaire
3. États financiers
4. États annexés

Le Conseil Municipal de la commune d'Esclanèdes vote le CFU avant le vote du budget. Ainsi les excédents et/ou déficit des sections de l'exercice sont repris et/ou affectés au BP de l'année suivante.

2.2 Vue d'ensemble du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique 2025 de la commune présente une situation saine avec les résultats cumulés positif à hauteur de plus de 125 000 €uros.

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	258 342.38	363.162.83	621 505.21
	Recettes réalisée (1)	B	172 986.51	408 130.50	581 117.01
	Restes à réaliser	C	14 948.00	0.00	14 948.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	236 705.66	390 684.00	627 389.66
	Dépenses réalisées (1)	E	104 091.32	260 400.99	364 492.31
	Restes à réaliser	F	112 055.00	0.00	112 055.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	68 895.19	147 729.51	216 624.70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-21 636.72	27 521.17	5 884.45
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	47 258.47	175 250.68	222 509.15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-97 107.00	0.00	-97 107.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-49 848.53	175 250.68	125 402.15

2.3 Comparatif des dépenses et recettes du CFU 2024 et du CFU 2025

		2024	2025	variation
Fonctionnement	Dépenses	283 116.39	260 400.99	-8.02%
	Recettes	373 362.85	408 130.50	9.31%
	Résultat	90 246.46	147 729.51	63.70%
Investissement	Dépenses	158 178.89	104 091.32	-34.19%
	Recettes	143 465.34	172 986.51	20.58%
	Résultat	-14 713.55	68 895.19	-568.24%

3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

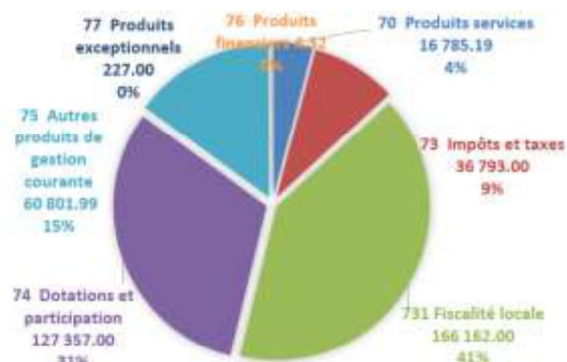
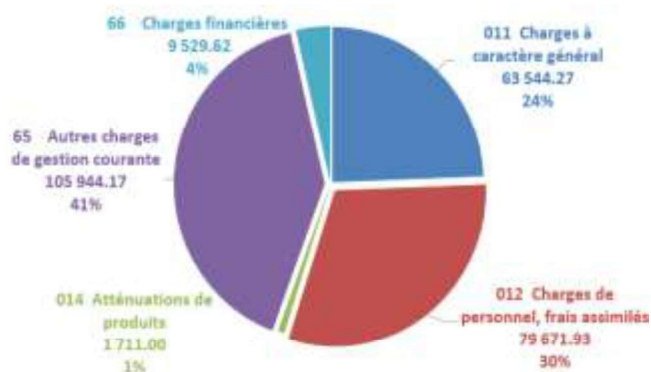
3.1 Généralités de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2025

Dépenses de fonctionnement	CFU 2025
011 Charges à caractère général	63 544.27
012 Charges de personnel, frais assimilés	79 671.93
014 Atténuations de produits	1 711.00
65 Autres charges de gestion courante	105 944.17
6586 Frais fct des groupes d'élus	
66 Charges financières	9 529.62
67 Charges exceptionnelles	
Dépenses réelles	260 400.99
023 Virement à la section d'investissement	
042 Opérations d'ordre	0.00
Dépenses d'ordre	0.00
Dépenses de fonctionnement	260 400.99

Recettes de fonctionnement	CFU 2025
13 Atténuations de charges	
70 Produits services	16 785.19
73 Impôts et taxes	36 793.00
731 Fiscalité locale	166 162.00
74 Dotations et participation	127 357.00
75 Autres produits de gestion courante	60 801.99
76 Produits financiers	4.32
77 Produits exceptionnels	227.00
Recettes réelles	408 130.50
042 Opérations d'ordre	
Recettes d'ordre	0.00
Recettes de fonctionnement	408 130.50



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les charges à caractère général qui correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel, principalement : l'électricité (16 000 € en 2025), les fournitures diverses, assurances, l'entretien et la maintenance du patrimoine communal, transport scolaire, les autres services extérieur (ALSH, Crèche, écoles primaires) ... ;

CONTEXTE HISTORIQUE

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « Ecole » correspondant à la gestion des écoles de Chanac.
- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.
- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence

« école/petite enfance » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.

- Par arrêté préfectoral, en date du 21 février 2018, est actée la création d'un service commun pour la gestion de la compétence « Ecoles-Périscolaire-Cantines-Transport », transférée aux communes et gérée par la commune de Chanac pour l'ensemble des communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et Les Sallèles.

- Depuis le 1^{er} janvier 2018 la commune d'Esclanèdes est membres du service commun « Ecoles-Périscolaire-Cantines-Transport » et participe financièrement à la gestion des deux écoles primaires de la commune de Chanac.

PRÉCISIONS

La particularité de notre commune est sa jeunesse : en 2025 nous comptons 440 habitants dont 120 mineurs. Ainsi les dépenses de fonctionnement liées à notre jeunesse sont très élevées en comparaison des autres communes de notre département :

	ÉCOLES DE CHANAC		CRÈCHE DE CHANAC		ALSH		TRANSPORT SCOLAIRE		TOTAL	DF
	Nb enfants	montant	Nb enfants	montant	Nb enfants	montant	Nb enfants	montant	montant	%
2023	43	61 060	13	11 488	15	3 604	16	8 128	84 280	31
2024	47	67 539	11	11 626	20	4 643	9	4 680	88 488	31
2025	42	61 236	6	13 026	18	4 872	8	5 248	84 382	32

En 2025, au total, 84 382 €, soit 32% des dépenses de fonctionnement, ont été consacrés aux enfants de moins de 12 ans de notre commune (le même pourcentage qu'en 2023 et 2024), sans compter les subventions attribuées aux associations où ils s'inscrivent.

- les charges de personnel : 2 agents communaux

FILIÈRE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1

- les charges de gestion courante dont les indemnités des élus (Maires : 12 578 €/an et trois adjoints à 4 883 €/an), la contribution SDIS (15 591 €) et surtout la participation communale aux écoles de Chanac (61 236 € en 2025 pour la scolarisation de 42 primaires)

- les intérêts des emprunts de l'année.

Les recettes de fonctionnement correspondent, pour les principales, aux :

- impôts et autre taxes versées par les habitants ;
- dotations et autres participations de l'Etat ;
- autres produits de gestion courante : locations des douze appartements communaux (58 700 € en 2025) et de la Salle Communale (1 875 € en 2025).

3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2020 à 2025

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
011 Charges à caractère général	67 186.28	72 119.57	66 319.32	89 218.21	77 452.02	63 544.27
012 Charges de personnel, frais assimilés	67 832.01	69 139.62	70 939.91	69 218.22	77 485.24	79 671.93
014 Atténuations de produits	2 644.00	2 919.00	2 871.00	2 640.00	2 329.00	1 711.00
65 Autres charges de gestion courante	41 938.83	148 910.23	101 323.10	107 602.11	114 569.04	105 944.17
6586 Frais fct des groupes d'élus						
66 Charges financières	12 258.87	11 361.83	10 600.25	11 388.75	11 281.09	9 529.62
67 Charges exceptionnelles						
Dépenses réelles	191 859.99	304 450.25	252 053.58	280 067.29	283 116.39	260 400.99
023 Virement à la section d'investissement						
042 Opérations d'ordre		10 260.00		12.00	0.00	0.00
Dépenses d'ordre	0.00	10 260.00	0.00	12.00	0.00	0.00
Dépenses de fonctionnement	191 859.99	314 710.25	252 053.58	280 079.29	283 116.39	260 400.99
évolution		64.03%	-19.91%	11.12%	1.08%	-8.02%

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026



ID : 048-214800567-20260312-BP_CFU_2025-BF

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
13 Atténuations de charges						
70 Produits services	3 485.91	8 204.00	9 528.88	14 308.84	14 992.94	16 785.19
73 Impôts et taxes	174 734.62	168 324.67	185 618.47	196 453.11	40 953.00	36 793.00
731 Fiscalité locale					167 274.36	166 162.00
74 Dotations et participation	81 390.83	84 066.88	87 886.31	88 292.00	90 858.30	127 357.00
75 Autres produits de gestion courante	55 271.13	54 746.05	59 500.00	60 102.47	59 280.00	60 801.99
76 Produits financiers	2.16	2.16	2.16	2.88	4.25	4.32
77 Produits exceptionnels	32.00	790.73		73.00	0.00	227.00
Recettes réelles	314 916.65	316 134.49	342 535.82	359 232.30	373 362.85	408 130.50
042 Opérations d'ordre						
Recettes d'ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes de fonctionnement	314 916.65	316 134.49	342 535.82	359 232.30	373 362.85	408 130.50
évolution		0.39%	8.35%	4.87%	3.93%	9.31%

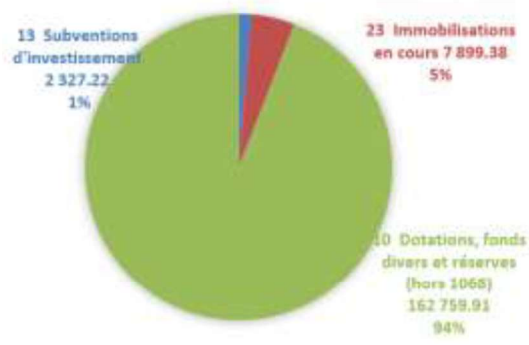
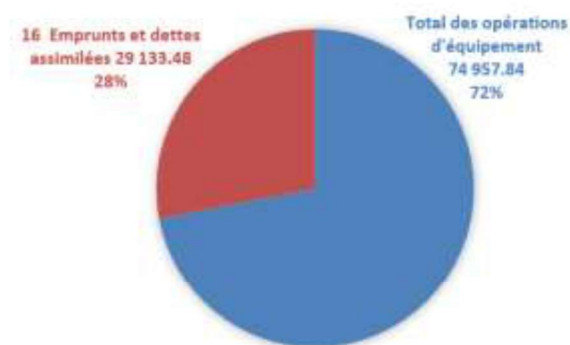
4 SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

4.2 Présentation synthétique de la section d'investissement 2025

Dépenses d'investissement	CFU 2025	Recettes d'investissement	CFU 2025
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)		13 Subventions d'investissement	2 327.22
204 Subventions d'équipement versées		16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
21 Immobilisations corporelles		20 Immobilisations incorporelles	
22 Immobilisations en affectation (hors opération)		204 Subventions d'équipement versées	
23 Immobilisations en cours (hors opération)		21 Immobilisations corporelles	
Total des opérations d'équipement	74 957.84	22 Immobilisations reçues en affectation	
Total des dépenses d'équipement	74 957.84	23 Immobilisations en cours	7 899.38
10 Dotations, fonds divers et réserves		Total des recettes d'équipement	10 226.60
13 Subventions d'investissement		10 Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	162 759.91
16 Emprunts et dettes assimilées	29 133.48	1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)		165 Dépôts et cautionnements reçus	
26 Participat° et créances rattachées		18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
27 Autres immobilisations financières		26 Participat° et créances rattachées	
020 Dépenses imprévues		27 Autres immobilisations financières	
Total des dépenses financières	29 133.48	024 Produits de cession d'immobilisations	
Total dépenses réelles	104 091.32	Total des recettes financières	162 759.91
040 Opérat° ordre transfert entre sections		Total recettes réelles	172 986.51
041 Opérations patrimoniales		021 Virement de la section de fonctionnement	
Total dépenses d'ordre	0.00	040 Opérat° ordre transfert entre sections	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	104 091.32	041 Opérations patrimoniales	
		Total recettes d'ordre	0.00
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	172 986.51



Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

- programmes permanents, pour les travaux nécessaires en cas de panne, ou autres problématiques
- programmes ponctuels et limités à un objet

n°	libellé	dépenses		recettes	
		prévisions	réalisations	prévisions	réalisations
125	Eclairage public	1 265.36	0.00	0.00	0.00
192	Equipement mobilier mairie	1 000.00	342.47	0.00	0.00
193	Agrandissement cimetière	10 000.00	0.00	2 000.00	0.00
195	Aménagement espaces publics	3 080.52	660.68	0.00	0.00
198	Expropriation, acquisition	19 120.00	2 196.00	0.00	0.00
206	Travaux bâtiments publics	24 956.80	7 852.42	0.00	0.00
208	Acquisition logiciels informatiques	1 301.60	0.00	0.00	0.00
210	Travaux de voirie communale	3 570.69	2 489.05	0.00	0.00
211	Amélioration chemins communaux	26 267.20	22 863.56	0.00	0.00
212	Travaux logements communaux	24 830.60	0.00	0.00	0.00
213	Matériel pour service technique	2 818.14	1 477.68	0.00	0.00
217	Aménagement logement Costeregord	1 604.60	0.00	0.00	0.00
225	Salle Communale : sécurisation	563.79	60.00	2 025.00	0.00
226	BVSM biens vacants sans maître	3 000.00	1 092.00	0.00	0.00
227	Rénovation énergétique EP	14 731.20	8 462.64	7 925.32	2 327.22
228	BAL base d'adresses locales	3 494.54	1 097.35	0.00	0.00
230	Biens de section	0.00	0.00	1 000.00	0.00
231	Chemin des Buissières	26 600.62	26 363.99	2 725.50	7 899.38
232	Sécurisation mur Montée du Fiou	20 000.00	0.00	11 948.00	0.00
TOTAL		188 205.66	74 957.84	27 623.82	10 226.60

Les principales réalisations en 2025 sur les programmes d'investissement :

- Changement des stores californiens de la Mairie.
- Achat de panneaux de signalisation et de sécurité.
- Révision et rénovation des toitures l'ensemble Mairie, de la salle du Bruel, de l'Eglise et du Presbytère.

- Rénovation et réparation des éléments électrique du Multiservice.
- Renouvellement de matériel pour le service technique.
- Reprise de BVSM pour trois dossiers.
- Rénovation énergétique avec le changement des candélabres de la Rue des Jardin.
- Matériel de mise en place panneaux de noms de rues.
- Réfection du revêtement du Chemin des Buissières.

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

4.3 Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2020 à 2025

Dépenses d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)						
204 Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations en affectation (hors opération)						
23 Immobilisations en cours (hors opération)						
Total des opérations d'équipement	131 154.71	58 581.02	100 585.87	63 084.73	118 805.17	74 957.84
Total des dépenses d'équipement	131 154.71	58 581.02	100 585.87	63 084.73	118 805.17	74 957.84
10 Dotations, fonds divers et réserves						
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	29 000.93	29 305.40	29 904.42	27 098.49	27 621.72	29 133.48
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières					4 000.00	
020 Dépenses imprévues						
Total des dépenses financières	29 000.93	29 305.40	29 904.42	27 098.49	31 621.72	29 133.48
Total dépenses réelles	160 155.64	87 886.42	130 490.29	90 183.22	150 426.89	104 091.32
040 Opérat° ordre transfert entre sections						
041 Opérations patrimoniales	57 771.25	71 590.53	51 924.41	4 645.00	7 752.00	
Total dépenses d'ordre	57 771.25	71 590.53	51 924.41	4 645.00	7 752.00	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	217 926.89	159 476.95	182 414.70	94 828.22	158 178.89	104 091.32
évolution		-26.82%	14.38%	-48.02%	66.81%	-34.19%

Recettes d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
13 Subventions d'investissement	46 886.29	22 919.67	14 708.50	48 380.32	36 979.61	2 327.22
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					420.00	
20 Immobilisations incorporelles						
204 Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						7 899.38
Total des recettes d'équipement	46 886.29	22 919.67	14 708.50	48 380.32	37 399.61	10 226.60
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	31 600.46	16 742.68	27 421.44	32 662.59	98 313.73	162 759.91
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	53 631.25	45 571.75	74 509.07	24 333.49		
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 115.00	1 890.00	1 420.00			
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
024 Produits de cession d'immobilisations						
Total des recettes financières	86 346.71	64 204.43	103 350.51	56 996.08	98 313.73	162 759.91
Total recettes réelles	133 233.00	87 124.10	118 059.01	105 376.40	135 713.34	172 986.51
021 Virement de la section de fonctionnement						

040 Opérat° ordre transfert entre sections		10 260.00		12.00		
041 Opérations patrimoniales	57771.25	71590.53	51924.41	4 657.00	7 752.00	
Total recettes d'ordre	57 771.25	81 850.53	51 924.41	4 669.00	7 752.00	0.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	191 004.25	168 974.63	169 983.42	110 045.40	143 465.34	172 986.51
évolution		-11.53%	0.60%	-35.26%	30.37%	20.58%

5 DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

5.1 Principaux ratios

L'analyse financière des communes reposent essentiellement sur le traitement statistique de ratios relatifs aux budgets communaux. Un ratio est un rapport entre deux valeurs ayant pour but de fournir des informations utiles à l'analyse financière, porter une évaluation et mettre en place des stratégies.

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale	594,52
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale	931,80
3	Produit fiscal / habitant	ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale	379,36
4	Dotation globale de fonctionnement par habitant	ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité locale	290,76
5	Effort d'équipement par habitant	ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale	237,65
6	Dette par habitant	ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale	425,82
7	Taux d'épargne brute	ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme	36,2%
8	Taux d'endettement	ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes	9,47%
9	Capacité de désendettement	ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année	1,26 an
10	Marge d'autofinancement courant	ce ratio permet de révéler la capacité d'une collectivité du bloc communal à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manœuvre d'une commune ou d'un établissement intercommunal à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement	0,73
11	Taux d'incompressibilité des dépenses	ce ratio appréhende les marges de manœuvre d'une commune en termes de réduction de ces	73,27%

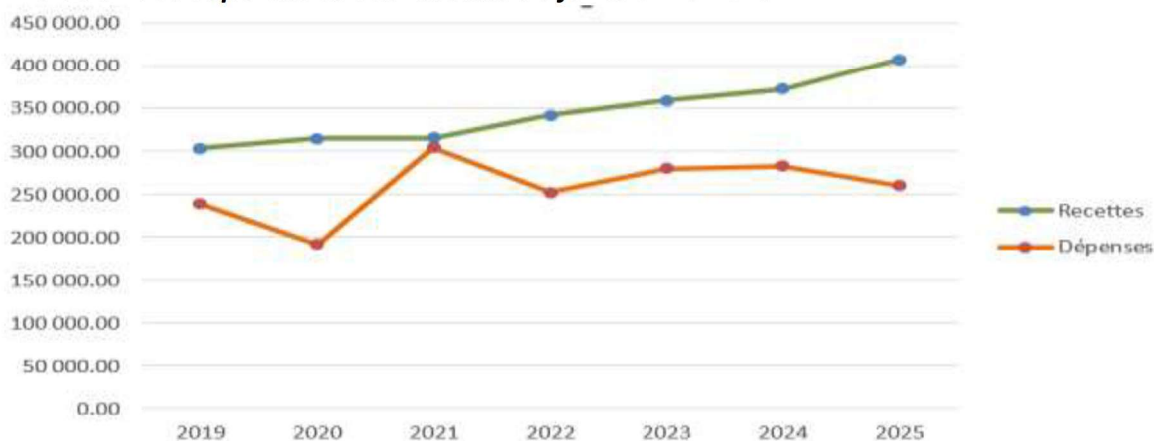
		dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue les capacités d'une commune à s'adapter à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressible : personnel, frais de gestion courante et remboursement de la dette	
12	Indice d'Autonomie Financière	ce ratio évalue le degré d'autonomie financière d'une commune, en appréciant la part des recettes propres d'une commune (taxes et impôts locaux, redevances pour services publics, dons et legs) par rapport au total de ces recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer les capacités d'une collectivité du bloc communal à mobiliser des ressources financières de manière autonome	68,79%

5.2 Epargne brute et nette

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Entre 2020 et 2021, sous l'effet de la hausse des dépenses de fonctionnement, les courbes se sont dangereusement rapprochées au point de craindre un effet ciseau en 2021. La situation avait obligé la municipalité à rapidement diminuer les dépenses de fonctionnement pour reconstituer les marges de manœuvre nécessaires. Depuis les dépenses évoluent peu ou prou en fonction de la progression des recettes perçues.

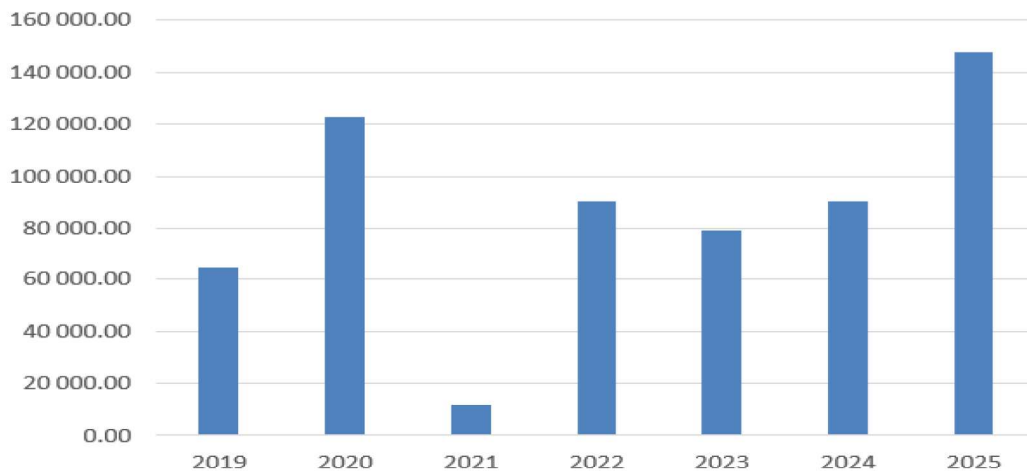
Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



5.2.1 Epargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	314 916.65	316 134.49	342 535.82	359 232.30	373 362.85	408 130.50
Dépenses	191 859.99	304 450.25	252 053.58	280 067.29	283 116.39	260 400.99
Epargne brute	123 056.66	11 684.24	90 482.24	79 165.01	90 246.46	147 729.51
Taux d'épargne	39.1%	3.7%	26.4%	22.0%	24.2%	36.2%

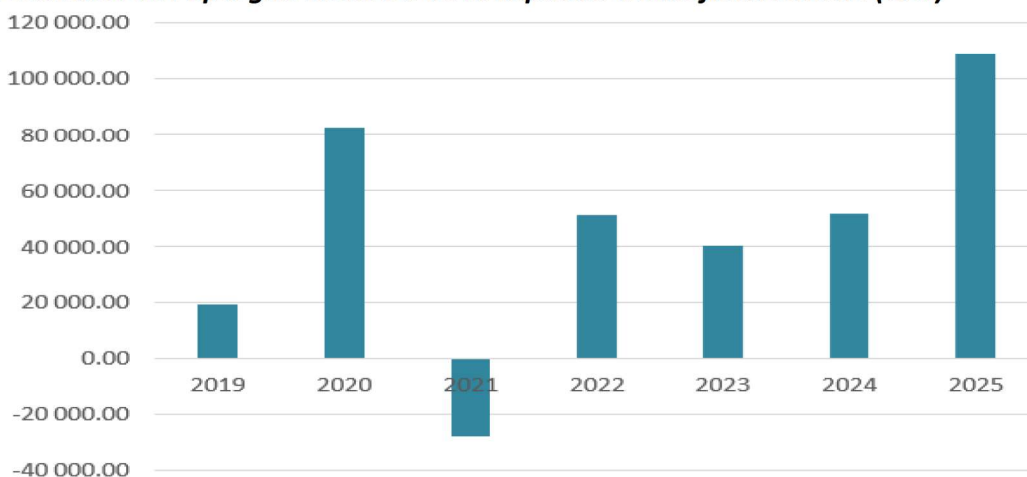
Evolution de l'épargne brute**5.2.2 Epargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF)**

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	123 056.66	11 684.24	90 482.24	79 165.01	90 246.46	147 729.51
Remboursement de la dette	-40 024.02	-39 497.23	-38 944.67	-38 487.24	-38 482.81	-38 663.10
Epargne nette	83 032.64	-27 812.99	51 537.57	40 677.77	51 763.65	109 066.41

Généralement, chaque année, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement de la dette. L'épargne nette est donc positive.

Exceptionnellement, elle a été négative en 2021 sous l'effet de la hausse des dépenses conséquentes de fonctionnement.

Evolution de l'épargne nette ou de la capacité d'autofinancement (CAF)

5.3 Dette de la commune

5.3.1 Etat des emprunts

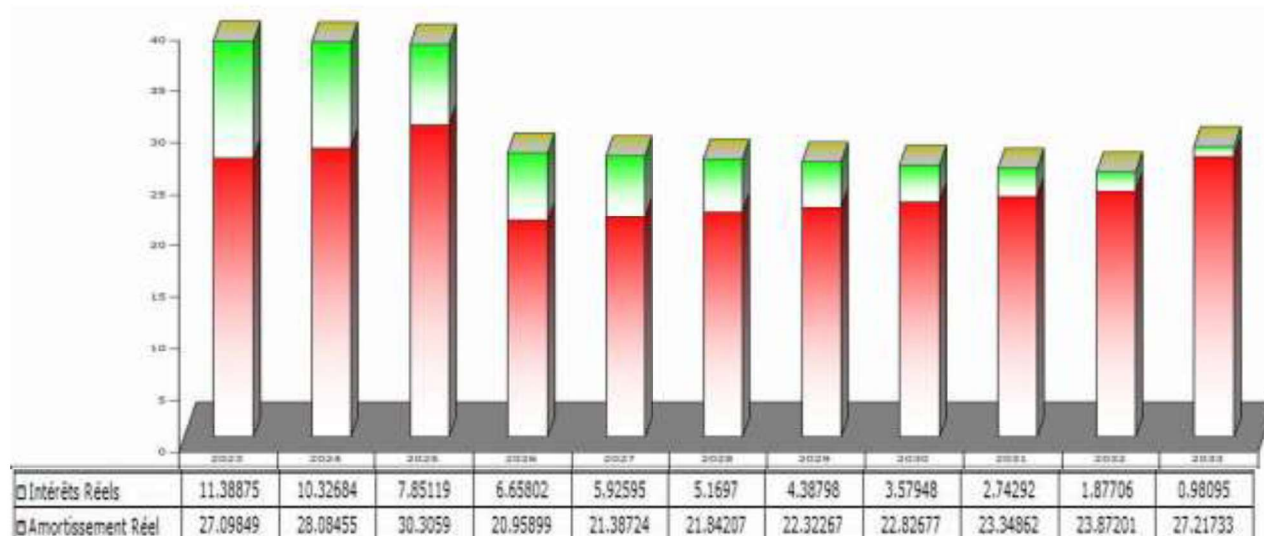
En 2025, la commune continue le remboursement des trois emprunts :

organisme banque / objet emprunt	durée	pér	montant	capital au 31/12/2025	annuité 2025	
					capital	intérêt
Crédit Foncier / 3 lgts Rocherousse	20 ans (30/09/2005 - 30/09/2025)	A	156 500	0.00	10 171.68	
					9 837.18	334.50
Crédit Foncier / 3 lgts Place Mairie	25 ans (03/09/2008 - 30/09/2033)	A	230 000	77 704.01	11 785.65	
					8350.64	3 435.01
Crédit Agricole / Nouvelle mairie	24 ans (01/02/2009 - 01/02/2033)	A	240 000	108 807.10	16 705.77	
					10 945.66	5 760.11
TOTAL			626 500	186 511.11	38 663.10	
					29 133.48	9 529.62

5.3.2 Annuité de la dette

L'annuité de la dette 2025 (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) représente la somme de 38 663 €. L'emprunt « 3 logements Rocherousse » du Crédit Foncier a été remboursé en totalité.

Courbe des remboursements



5.3.3 Encours de dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 186 511 €. Depuis 2014, il a diminué de 401 311 € (-68 %).

Evolution de l'encours de la dette

